

ENSEIGNANTS STI : CHANGEMENT DE DISCIPLINE INACCEPTABLE !

Alors que la réforme STI2D poursuit sa mise en place à marche forcée avec un manque de directives et de formation, le Ministère demande aux collègues de STI de changer de discipline !

Finis les capétiens d'industrie textile, de génie industriel bois, de génie thermique ou de génie mécanique automobile.

Il ne doit rester en tout et pour tout que 4 spécialités !

Dans une note de service adressée aux Recteurs le 27 juin dernier, la DGRH du ministère leur explique que, suite à la création des nouveaux CAPET et agrégation de sciences industrielles de l'ingénieur, des « ajustements dans le domaine de la gestion des ressources humaines » doivent intervenir. Par « ajustement » le ministère entend un changement de discipline des titulaires d'un CAPET ou d'une agrégation de STI (soit 42 disciplines) vers quatre nouvelles disciplines :

(– architecture et construction – énergie – information et numérique – ingénierie mécanique –)

Dans le même temps, le CAPET de technologie est supprimé et les titulaires des quatre nouveaux CAPET ont aussi vocation à enseigner la technologie en collège.

L'inacceptable dans ce changement discipline c'est :

- la perte d'une qualification,
- le risque de subir une mesure de carte scolaire en fonction du choix fait,
- se voir imposer dans quelques années un service en technologie-collège,
- aggraver le désarroi des professeurs déjà inquiets et qui vivent mal cette réforme,
- une procédure organisée dans la précipitation (circulaire transmise aux collègues par l'intermédiaire des chefs de travaux vers le 25 août pour une réponse du choix de la nouvelle valence le 5 septembre, ensuite l'IPR est passé dans les établissements pour rassurer les collègues).

Par cette mesure, le ministère souhaite entériner de manière définitive la réforme STI2D, alors que sa mise en place n'est pas terminée et que tous, enseignants, élèves... s'inquiètent déjà de l'absence de perspectives et des conséquences en termes d'effectifs et de formation des jeunes.

Le SNES national appelle les collègues à se mobiliser durant la semaine d'action du 24 au 29 septembre, couverte par un préavis de grève, et à signer massivement la pétition mise en ligne sur le site du SNES exigeant l'abrogation de la circulaire. <http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=25>

Pour plus d'informations : <http://www.snes.edu/-Changement-de-discipline-des-.html>

Le 01 octobre 2012, le rectorat de la Réunion organise un groupe de travail avec les organisations syndicales pour ce changement de valence des enseignants STI.

Nous défendrons le choix des collègues et poserons un certain nombre de questions par écrit.

N'hésitez pas à nous en faire parvenir à l'adresse suivante : didier.soler@reunion.snes.edu